

MESSAGES CLÉS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS DU SECTEUR – PROTECTION FINANCIÈRE

ÉLÉMENTS DE DISCUSSION :

Dans le doute, pensez à Établir des liens (pourquoi est-ce important pour VOUS?), à Comparer (que manque-t-il?) et à Résoudre la situation (comment le gouvernement peut-il aider?)

Nous voulons que les parlementaires se souviennent à tout le moins de ce qui suit :

- **Établir des liens** : La culture, la récolte, l'emballage et la vente de fruits et légumes entraînent des frais généraux et des coûts en capital élevés – et les producteurs et vendeurs canadiens de fruits et légumes font face à un risque financier supplémentaire en raison d'une absence de protection financière par rapport aux pertes des acheteurs insolubles.
- **Comparer** : La nature périssable des fruits et légumes et les modalités de paiement plus longues du secteur font en sorte que la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ne constitue pas un mécanisme pratique pour les vendeurs lorsque les acheteurs de fruits et légumes deviennent insolubles. Malheureusement, le contexte commercial lié à la COVID-19 a conduit et conduira des entreprises à la faillite, ce qui aura des répercussions financières sur la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes et, au bout du compte, sur les producteurs de fruits et légumes. Pire encore, l'absence de protection des vendeurs de fruits et légumes au Canada signifie également pour ces vendeurs qu'ils ne peuvent pas avoir accès à cette protection aux États-Unis à moins d'assumer des coûts financiers importants.
- **Résoudre la situation** : Une fiducie statutaire réputée limitée au Canada permettrait de protéger les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites *sans engendrer de coût pour le gouvernement*. Cette proposition jouit d'un vaste soutien politique, sera avantageuse pour les collectivités agricoles rurales et favorisera la sécurité alimentaire dans les centres urbains et les banlieues. Le gouvernement canadien doit mettre en œuvre un maximum de mesures pour protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris un mécanisme de fiducie réputée.

CE QUE NOUS DEMANDONS (*décrit dans la brochure des parlementaires*)

- Prendre des mesures immédiates pour établir une fiducie statutaire réputée limitée qui protège les producteurs et les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites.
- Adopter le projet de *Loi sur la protection des fruits et légumes frais* rédigé par Ronald C. C. Cuming, expert des lois canadiennes sur la faillite. Cette *Loi* relèverait du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et viendrait compléter la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- Demander au ministère de l'Agriculture des États-Unis de restituer l'accès préférentiel du Canada à la PACA lors du dépôt du projet de loi.